

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_32

~~~~~

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 24 avril 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, CIER Gael, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTE EXCUSEE :** *BENED Justine*

Monsieur FAVRE-VICTOIRE Jean-François a été élu secrétaire.

|                                                               |
|---------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)</b> |
|---------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite au renouvellement des conseils municipaux et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants)

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 personnes, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de proposer les contribuables suivants pour la désignation par le directeur régional/départemental des finances publiques des commissaires amenés à siéger en commission communale des impôts directs :

DORIGO Rebecca, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, ROBERT Nicolas, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, TAGAND Gilberte, MOTTIEZ Didier, BIDAL Gilbert, TAGAND Jacques, MOTTIEZ Roland, FAVRE Gérard, PETIT-JEAN Denis, MOTTIEZ Emmanuel, BLANC-DEPOTEX Isabelle, LOLLIOZ Guy, MICHAUD Thérèse, FAVRE Christian, GALLIEN François, FAVRE Catherine, PETIT-JEAN Hervé, MOTTIEZ Jean-Claude, FAVRE Jean-Paul, TAGAND Sylvain.

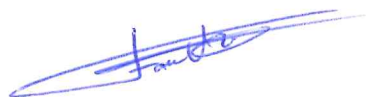
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



The official stamp of the Municipality of Vache, Haute-Savoie, is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE de VACHE' at the top and '74 Hte-Savoie' at the bottom. The stamp is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance,  
Jean-François FAVRE-VICTOIRE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-François Favre-Victoire', is written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après transmission en sous-préfecture le  
et publication du*